



Conseil économique et social

Distr. générale
23 novembre 2009
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Quarante-huitième session

3-12 février 2010

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Suivi du Sommet mondial pour le développement social
et de la vingt-quatrième session extraordinaire
de l'Assemblée générale : intégration sociale**

Déclaration présentée par le Conseil international de l'action sociale, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif général auprès du Conseil économique et social

Répercussions de la crise financière mondiale sur l'intégration sociale

Le Secrétaire général a reçu le texte de la déclaration ci-après, qui est distribué en application des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.5/2010/1.



Déclaration

1. Il n'est plus possible de contester les faits ni de les ignorer. La crise économique et financière qui sévit actuellement est devenue une crise du développement social. Elle empêche la communauté mondiale d'atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, et en particulier les engagements pris en matière d'élimination de la pauvreté, de plein emploi et d'intégration sociale lors du Sommet mondial pour le développement social, qui s'est tenu à Copenhague du 6 au 12 mars 1995.

2. Le développement social se retrouve confronté à une triple menace car cette crise, la pire depuis la Grande Dépression, vient s'ajouter à la fluctuation du prix des denrées alimentaires et des combustibles et aux catastrophes que le changement climatique menace de provoquer.

3. Les couches habituellement pauvres de la société – les groupes sociaux qui sont depuis longtemps les laissés pour compte de la distribution des richesses et des emplois – continuent d'être exclus. La crise financière mondiale les a même coupées un peu plus du reste de la société, c'est-à-dire d'un accès facile à des services sociaux de qualité comme l'éducation de base, les soins de santé, l'eau salubre, l'assainissement et le logement.

4. Mais la tragédie va plus loin. Nous constatons que le nombre de nouveaux pauvres et d'exclus augmente. Les nouveaux pauvres ont perdu leur emploi ou leur source de revenus du fait de la crise. Ces personnes, qui avaient réussi à se hisser hors de la pauvreté, sont à présent retombées dans le dénuement et l'exclusion.

Les chiffres

5. L'ONU estime que la crise va faire sombrer pas moins de 103 millions de personnes supplémentaires dans la pauvreté, ou les empêcher d'en sortir, les excluant de fait des avantages que le développement apporte.

6. L'Organisation internationale du Travail (OIT) a récemment revu à la hausse ses projections et prévoit que, du fait de la crise, le nombre de chômeurs dans le monde sera compris entre 210 millions et 239 millions. Les chiffres pour l'emploi précaire sont encore plus alarmants. Ne serait-ce qu'en Asie de l'Est, ceux qui occupaient un emploi précaire étaient 12 fois plus nombreux que les chômeurs. En Asie du Sud, environ 5 % de la population active est au chômage mais près de 15 fois plus de travailleurs occupent un emploi précaire. La crise touche de plein fouet les jeunes, dont le nombre de chômeurs devrait passer de 11 millions en 2008 à 17 millions en 2009.

Les personnes touchées

7. D'une manière générale, dans les pays en développement, les récentes pertes d'emploi et de revenus touchent avant tout :

- Les travailleurs « flexibles », les migrants et les sans-papiers;
- Les travailleurs contractuels ou ceux qui dépendent des heures supplémentaires;
- Les travailleurs licenciés pour cause de suppression d'emploi qui se situent au bas de l'échelle professionnelle;

- Les travailleurs du secteur agricole et les propriétaires de petites exploitations agricoles;
- Les travailleurs du secteur manufacturier, les diplômés sans emploi, les nouveaux arrivants sur le marché du travail et les travailleurs sous-qualifiés;
- Les travailleurs indépendants, en particulier ceux sévèrement touchés par les répercussions du ralentissement économique ou de la récession.

Les répercussions

8. La montée du chômage et de l'emploi précaire menace de priver des millions de personnes supplémentaires d'avancées sociales durement acquises, en particulier de l'accès à l'éducation. Les familles pauvres sont forcées de retirer leurs enfants des écoles – souvent les filles – pour les forcer à travailler dans le secteur informel afin de compléter les revenus de la famille.

9. Des rapports ont montré que des familles en Afrique et en Asie sont acculées à vendre leurs avoirs productifs, comme les terres, le bétail et les bêtes de somme, et se retrouvent encore plus vulnérables et plus démunies. La réduction de la consommation des ménages peut aggraver la malnutrition, en particulier chez les enfants, ce qui nuit à leur croissance, à leur capacité d'apprentissage et à leurs facultés cognitives. La Banque mondiale a signalé que les décès de nourrissons dans les pays en développement risquaient d'augmenter de 200 000 à 400 000 par an, en moyenne, entre 2009 et 2015, année d'échéance des objectifs du Millénaire pour le développement. Un autre rapport estime que le nombre de décès supplémentaires de nourrissons sera compris entre 30 000 et 50 000 en raison de la crise.

Mesures à prendre

10. Quelles mesures devraient être prises dans l'immédiat et sur le long terme? La réponse se trouve dans le fait que cette crise, comme la précédente, touche de façon disproportionnée les pauvres et les exclus car leur capacité d'adaptation est faible.

11. Au niveau national, des subventions pour garantir un accès aux denrées de première nécessité, comme la nourriture et le combustible pour la cuisine, constituent un moyen efficace et rapide de faire face à une crise. Les programmes d'aide sociale existants, comme les travaux publics à forte intensité de travail et les transferts d'argent, peuvent protéger les emplois et les revenus à court terme. Les dépenses sociales et d'infrastructure, et autres mesures de relance, se sont révélées utiles à court terme.

12. Toutefois, la montée en flèche du prix des combustibles et des denrées alimentaires en 2008 et la crise financière mondiale qui a suivi peuvent très bien se reproduire. Les pressions exercées sur les ressources naturelles, intensifiées par les effets du changement climatique et l'arrivée à terme des mesures de relance, vont faire monter le prix des produits de base lorsque l'économie mondiale se redressera.

13. Il est nécessaire de prévoir une réponse sur le long terme pour ne pas devoir, une fois de plus, recourir à des mesures d'urgence ponctuelles susceptibles, dans certains cas, d'exacerber les répercussions négatives au lieu de les atténuer.

14. La crise mondiale actuelle met non seulement en péril les fruits du développement recueillis jusqu'à présent, mais oblige également à mettre davantage l'accent sur les moyens d'empêcher les personnes de tomber dans la pauvreté que

sur les moyens de les en sortir. La pauvreté, le chômage, le sous-emploi et les emplois précaires sont, en eux-mêmes, des formes d'exclusion sociale.

Minimum de protection sociale

15. Il est vraiment nécessaire d'élaborer des systèmes de protection sociale complets qui puissent être mis en place avant qu'une autre crise ne se déclenche.

16. Un système de protection sociale complet et efficace permet aux pays de renforcer l'intégration sociale et de promouvoir la compétitivité nationale. Les services sanitaires et sociaux, éléments centraux d'un système de protection sociale, jouent un rôle vital pour consolider la cohésion sociale et atténuer l'impact des crises financières et économiques. Le premier pas vers l'intégration des personnes vivant dans le dénuement consiste à répondre à leurs besoins fondamentaux.

17. Mais il n'existe pas de méthode unique et prédéterminée pour mettre en place et améliorer les systèmes de protection sociale. Les aspects particuliers de ces systèmes varieront d'un pays à l'autre en fonction de leurs besoins spécifiques, de leur infrastructure sociale existante, de leurs points faibles et de leur capacité technique et fiscale à administrer différents types de programmes. Malgré des différences de mise en œuvre, il devrait toutefois être possible de trouver un accord sur un objectif commun. Il serait souhaitable que tout système de protection sociale vise à inclure toutes les personnes qui sont socialement vulnérables et à leur accorder des prestations sociales minimales.

18. Une protection sociale minimale bénéficiant à tous les citoyens devrait comprendre :

- Une garantie universelle d'accès aux services de santé de base;
- Une sécurité de revenus pour tous les enfants grâce à des allocations familiales;
- Un accès garanti pour les pauvres et les chômeurs à une aide sociale de base soumise à des conditions de ressources ou fondée sur l'autosélection;
- Des revenus garantis pour les personnes âgées ou handicapées grâce à des pensions de base.

19. En matière de protection sociale, le Conseil international de l'action sociale soutient l'initiative de protection sociale minimale, pilotée par l'OIT et l'Organisation mondiale de la Santé. La plupart, voire tous les organismes des Nations Unies et la Banque mondiale, soutiennent l'initiative. Il s'agit d'une grande avancée dans la mise en œuvre des programmes de réduction de la pauvreté. Ses principales composantes sont les suivantes :

- Les services de première nécessité, c'est-à-dire bénéficier d'un accès géographique et financier à des services comme l'eau, l'assainissement, une nutrition adéquate, la santé, l'éducation et le logement;
- Les transferts sociaux essentiels comme des transferts en espèces et en nature versés aux pauvres et aux démunis pour leur assurer un revenu minimum et l'accès aux soins de santé essentiels.

20. Les filets de sécurité sociale comme les transferts en espèces ou en nature versés aux pauvres par les autorités publiques sont souvent des mesures temporaires

mais nécessaires. Ces transferts peuvent être soumis à condition, comme les prestations accordées aux familles ou aux personnes si elles envoient leurs enfants à l'école, participent à des travaux d'intérêt public ou subissent un examen médical. Il peut aussi s'agir de transferts sans condition, qui ne sont pas liés à un acte particulier du bénéficiaire.

21. Ces mesures ne peuvent cependant pas remplacer l'instauration de régimes de protection sociale à plus long terme pour protéger les personnes vulnérables, que ce soit dans le cadre de la crise actuelle ou de la prochaine.

Mesures dommageables

22. La plupart des pays développés n'accordent toujours pas de protection sociale suffisante à leurs citoyens. Par conséquent, et particulièrement en période de crise, des millions de personnes ont recours à des mécanismes de survie limités et souvent nocifs, comme réduire les repas, manger des aliments moins nutritifs, retirer les enfants de l'école, vendre le bétail et autres avoirs ou emprunter de l'argent pour nourrir leur famille.

23. Lorsque le prix des denrées alimentaires s'envole, les pauvres doivent consacrer une part encore plus importante de leurs revenus à l'achat de nourriture et en achèteront probablement moins ou de moins bonne qualité.

24. Pire encore, certains vont de façon spontanée ou forcée vendre leur force de travail et leur corps et intégrer les circuits de la traite ou de la « migration irrégulière ». C'est ce qui s'est passé après la crise de 1997 et certains signes semblent indiquer que la même chose se passe actuellement, peut-être à une échelle plus importante.

25. La flambée des prix des produits de base surviendra à nouveau, en particulier lorsque la récession actuelle s'affaiblira et que l'argent des plans de relance s'épuisera. Il faut donc des mesures plus efficaces et plus durables pour protéger les pauvres et les vulnérables.

Mesures à prendre au niveau national et conséquences

26. Les stratégies nationales pour identifier les classes pauvres touchées par la crise économique vont considérablement varier, mais toutes devront tenir compte du critère clef, à savoir l'exclusion des ressources productives, du travail décent et de la sécurité sociale en termes de santé, d'éducation, d'eau salubre, d'assainissement et de logement, ainsi que la vulnérabilité extrême à l'augmentation du coût de la nourriture et des combustibles.

27. Étendre la couverture sociale n'est pas seulement un impératif moral, mais aussi une bonne mesure économique. En temps de crise et d'incertitude quant à l'avenir, les personnes ont tendance à économiser pour se protéger contre le risque de perte d'emploi ou de revenus. Lorsque des millions d'individus réagissent de la même manière, ils aggravent la crise en faisant reculer la demande intérieure globale. Ainsi, un comportement qui est naturel et rationnel au niveau individuel nuit à l'économie mondiale. Pour atténuer cet effet macroéconomique dommageable, il est nécessaire d'inciter les individus à changer d'attitude. C'est pourquoi, l'extension de la protection sociale aidera les personnes et les économies. En fournissant des revenus complémentaires de base, les régimes de protection sociale aident les personnes à se sentir plus en sécurité et elles auront moins

tendance à économiser pour se protéger d'éventuelles pertes de revenus en temps de crise, soutenant ainsi la demande intérieure et la stabilité macroéconomique.

Mesures prioritaires

28. Les pays touchés devraient axer leurs processus d'élaboration de politiques et de programmation sur trois ensembles de priorités.

29. Le premier a trait à l'impact sur le nombre de pauvres et leur degré de pauvreté. Combien sont touchés? Qui sont-ils et comment les recenser?

30. Le deuxième a trait aux principales manières dont les pauvres sont touchés par la crise et au meilleur moyen de leur venir en aide. Les pays doivent faire en sorte que les programmes de stabilisation ou d'aide à la protection sociale pour les régions, les secteurs de l'économie ou les communautés soient bien conçus et solides. Ils ne doivent être entachés d'aucun parti-pris politique ou autre forme de distorsion qui réduirait leur efficacité et leur impact. Les mesures de protection sociale doivent éviter toute déperdition ou parti-pris et ne pas être entravées par des frais de gestion élevés.

31. Le dernier a trait, à plus long terme, au rapport entre pauvreté, inégalité et économie politique au sens large. Cet ensemble est plus complexe parce qu'il s'attaque aux obstacles, politiques et économiques, auxquels se heurte la démarginalisation des pauvres par le droit :

- Quelle priorité les gouvernements devraient-ils accorder aux questions de redistribution en période de récession économique ou de crise prolongées, ou lorsque les revenus du gouvernement chutent fortement?
- Comment s'assurer que les disparités spatiales et professionnelles et les écarts entre les groupes soient résorbés plus efficacement afin d'éviter que la pauvreté grandissante ne déstabilise l'économie ou la société?

Conclusion

32. En définitive, nous sommes confrontés à un problème mondial auquel nous devons apporter des solutions mondiales et locales pour surmonter les difficultés auxquelles se heurtent des millions de personnes à leur niveau. À l'échelle du monde, les gouvernements donateurs, qui sont aussi souvent ceux des pays qui ont vu naître la crise actuelle, ont désormais davantage de raisons de tenir les engagements qu'ils ont pris afin d'aider les pays en développement du Sud. À l'échelle nationale et locale, en particulier dans le Sud, les gouvernements doivent considérer cette crise comme une nouvelle occasion de mettre en place un système de protection sociale complet pour leur population car c'est la meilleure chose à faire d'un point de vue moral et économique.